



DECLARATION SIA AU CE DU 26 MAI 2010

Monsieur le président,

Le 17 mai 2010, le secrétaire du CE à reçu un courrier émanant de l'inspection du travail destiné à l'ensemble des membres du Comité d'entreprise.

Ce courrier a pour objet la légitimité du bureau actuel et dans ce cadre le poste même du secrétaire.

Nous rappelons qu'il y est bien stipulé sur cette lettre que l'un des rôles du secrétaire en pratique est :

« D'assurer les liaisons avec les tiers (inspection du travail, experts du comité, fournisseurs etc...), les membres du Comité d'entreprise et l'employeur. »

Etant donné que :

- cette mission ne lui étant pas inconnue
- qu'aucune communication n'a été faite depuis

Nous considérons qu'il s'agit de dissimulation.

Ceci n'en restera pas là et allons informer les institutions juridiques compétentes.

L'équipe du S.I.A.